

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 FÉVRIER 2011

À une séance régulière du conseil municipal tenue à la salle municipale le 7 février 2011 à 19h30, à laquelle étaient présents que MM. les conseillers André Desrochers, Jacques Martial, Sylvain Gagnon, Jean-Claude Charpentier, Denis Prescott et sous la présidence de Madame Francine Bergeron Mairesse.

Était absent : M. Guy Corriveau conseiller.

La secrétaire-trésorière est présente.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la Mairesse déclare l'assemblée ouverte après vérification du quorum.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

- 40-02-2011 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyée par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté après lecture faite.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

PROCÈS-VERBAUX

- 41-02-2011 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyée par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance régulière du 11 janvier 2011 soit adopté tel que lu par les membres du conseil.

ADOPTION DES ÉTATS BUDGÉTÉS

ÉTATS BUDGÉTÉS

- 42-02-2011 Sur une proposition de M. Sylvain Gagnon, appuyée par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que les membres du conseil municipal acceptent l'état des résultats budgétés pour le mois de janvier 2011.

ADMINISTRATION

RÉSOLUTION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DIDACE

Réception de la résolution de la municipalité de Saint-Didace pour appuyer la demande de la municipalité de Mandeville afin d'obtenir le service de prises de sang à Mandeville.

RÉSOLUTION DE LA RENCONTRE DES MAIRES DU PÔLE BRANDON

Réception de la résolution concernant l'octroi d'une somme de 40 000\$ du Pôle Brandon à Mandeville pour le technicien en loisirs.

PACTE RURAL

Réception d'un courriel de Mme Joëlle Paiement pour confirmer que le projet de technicien en loisirs a été accepté dans le cadre du Pacte rural au Conseil des Maires de la MRC de D'Autray le 19 janvier 2011.

FACTURE À PAYER – COUTU & COMTOIS SNC

- 43-02-2011 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville paie la facture de Coutu & Comtois snc au montant de 1 071.97\$ taxes incluses dans le cadre de la transaction entre Mandeville 2000 et la municipalité de Mandeville.

AVIS DE MOTION

M. André Desrochers, conseiller, dépose un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation lors d'une séance subséquente d'un règlement ayant pour but de déléguer à la directrice générale le pouvoir de constituer un comité de sélection chargé d'évaluer les offres reçues à partir d'un système de pondération et

d'évaluation conformément aux dispositions de l'article 936.0.1.1 du Code municipal.

FACTURES DE BÉLANGER SAUVÉ

44-02-2011 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville paie la facture 295607 (dossier Jean Gendron) au montant de 253.69\$ taxes incluses, la facture 295284 (Lac Ste-Rose) au montant de 167.06\$ taxes incluses et la facture 295246 (Camping La Baie) au montant de 270.90\$ taxes incluses.

MMQ – RISTOURNE

La MMQ vous annonce que la part individuelle versée à la Municipalité de Mandeville s'élève à 2 239\$.

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE LA FQM

Accusé de réception de la résolution concernant « Les municipalités locales et régionales au cœur de l'occupation dynamique du territoire ».

REGISTRE DES COMMISSAIRES À L'ASSERMENTATION

45-02-2011 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville paie le renouvellement à titre de commissaire à l'assermentation de Mme Francine Bergeron Mairesse au montant de 26\$.

JOURNÉE DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

46-02-2011 Considérant que le décrochage scolaire au secondaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de la région, lesquels sont évalués à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

Considérant que la problématique du décrochage scolaire est intimement liée à d'autres enjeux relatifs au développement économique local dont la relève et la qualification de la main d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

Considérant que les taux de diplomation en sept ans au secondaire dans la MRC de D'Autray sont de 72,5% pour les filles et de 52,6% pour les garçons (élèves du privé et du public confondus);

Considérant que selon les plus récentes études, les non-diplômés sont plus nombreux à ne pas exercer le droit de vote, à ne pas s'impliquer dans leur communauté et à avoir des problèmes de santé;

Considérant que la prévention du décrochage scolaire n'est pas une affaire concernant seulement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement;

Considérant que la prévention du décrochage scolaire doit s'amorcer dès la petite enfance et se poursuivre jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

Considérant que la résolution du problème du décrochage ne peut se faire sans une forte mobilisation de l'ensemble des acteurs de la région, dont les acteurs municipaux;

Considérant que les Journées de la persévérance scolaire se veulent un temps fort de l'année pour parler aux jeunes, les encourager à persévérer ou souligner leurs efforts et de témoigner notre engagement et nos valeurs en faveur de la réussite éducative;

Considérant que le Comité régional pour la valorisation de l'éducation (CREVALE) rassemble des partenaires de tous les milieux : éducation, politique, développement régional, santé et services sociaux, affaires, emploi et communautaire;

En conséquence,

Il est proposé par M. André Desrochers

Appuyé par M. Jacques Martial

Et résolu à l'unanimité des conseillers

De reconnaître la persévérance scolaire comme un enjeu important pour le développement de la municipalité;

De déclarer la troisième semaine de février comme étant celle des Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité;

D'assurer une implication de la municipalité dans le cadre des projets régionaux du CREVALE dont le plan d'action est appuyé par le CRE Lanaudière par :

-le port du ruban vert et blanc lors des Journées de la persévérance scolaire;

-l'organisation d'activités parent-enfant à la bibliothèque lors des Semaines du berceau au sac à dos;

-l'obtention ou le maintien de la certification OSER-JEUNES en faveur de la conciliation travail études;

De faire parvenir copie de cette résolution au CREVALE;

De devenir membre du CREVALE.

CABINET DU MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIIPLES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

Accusé de réception de la résolution 29-01-2011 concernant l'occupation dynamique des territoires.

VENTE DE LA MAISON CHARBONNEAU

47-02-2011 Lors de l'ouverture des soumissions, lundi le 31 janvier 2011 à 11h01, une seule soumission fut ouverte, en voici le résultat :

Offre d'achat de M. Denis Tremblay pour le 19 rue Charbonneau Mandeville au montant de : 71 200\$ sous réserve de l'obtention d'un prêt hypothécaire. La soumission déposée est conforme.

Sur une proposition de M. Jean-Claude Charpentier, appuyé par M. Denis Prescott il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville accepte l'offre de M. Denis Tremblay à 71 200\$ sous réserve de l'obtention d'un prêt hypothécaire. La vente est effectuée sans garantie légale et l'acheteur reconnaît qu'il prend possession de l'immeuble tel que vu. La municipalité de Mandeville se réserve le droit d'obtenir une servitude notariée pour des infrastructures municipales soit pour l'écoulement des eaux de pluies. Mme Francine Bergeron, Mairesse, et Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, sont autorisées à signer l'acte notarié.

MAMROT

J'ai bien reçu votre politique de gestion contractuelle en date du 26 janvier 2011.

COMITÉ INDUSTRIEL DE BRANDON

48-02-2011 Attendu que la municipalité de Mandeville a décidé de se retirer du Comité industriel de Brandon (CIB) à compter du 1^{er} janvier 2011;

Attendu que M. Claude Gélinas, président du CIB, et M. Raymond Mallette sont venus rencontrer les membres du conseil municipal le 31 janvier 2011 pour expliquer les buts et objectifs dudit comité;

Attendu que la municipalité de Mandeville a pris connaissance de la résolution votée lors de la séance régulière du 19 janvier 2011 du CIB concernant la vente du terrain du Manoir du Lac à Ville Saint-Gabriel et Paroisse Saint-Gabriel;

Attendu que la municipalité de Mandeville a pris connaissance du document déposé par M. Gélinas et M. Mallette lors de la rencontre du 31 janvier 2011;

Par conséquent,

Il est proposé par M. André Desrochers

Appuyé par M. Jean-Claude Charpentier

Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la municipalité de Mandeville veut obtenir, avant de prendre une décision, un avis juridique de la part de Ville Saint-Gabriel et Paroisse Saint-Gabriel afin de s'assurer que la décision prise par le Comité industriel de Brandon de vendre le terrain du Manoir du Lac à Ville Saint-Gabriel et Paroisse Saint-Gabriel respecte l'objectivité du processus décisionnel soutenu par des critères d'analyses connus en plus de reposer sur des valeurs et des principes de saine gestion dans le but d'éliminer tous conflits d'intérêts.

DEMANDE OFFICIELLE À LA FONDATION SERVICES COMMUNAUTAIRES CATHOLIQUES

49-02-2011 Sur une proposition de M. Jean-Claude Charpentier, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville demande officiellement à la Fondation services communautaires catholiques inc. d'aviser, en tout premier lieu, la municipalité de Mandeville si elle désire vendre sa propriété près du lac Maskinongé. La municipalité aimerait pouvoir négocier la possibilité d'acheter vos immeubles si éventuellement vous décidez de vendre.

MRC DE D'AUTRAY

Réception d'une résolution votée par la MRC de D'Autray à la séance ordinaire du 19 janvier 2011 ayant pour titre : « Commentaires, consultations publiques : Aménagement durable de la Forêt ».

FORMATION DE L'ADMQ – SEAO

50-02-2011 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville autorise Mme Danielle Lambert, secrétaire-trésorière et directrice générale, à suivre la formation intitulée « Maîtriser votre gestion contractuelle avec l'outil du SEAO » le 30 mars 2011 à 9h30 à son poste de travail. Les frais d'inscription de 34.18\$ taxes incluses seront payés par la municipalité de Mandeville.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

VOIRIE ET TRANSPORT

FACTURE À PAYER – DÉNEIGEMENT DE LA GRANDE VALLÉE ENR.

51-02-2011 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville paie la facture #260 de Déneigement de la Grande Vallée enr. au montant de 677.25\$ taxes incluses pour le déneigement du stationnement du Parc régional des Chutes du Calvaire.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Accusé de réception de votre lettre du 14 janvier 2011 concernant la demande pour le Chemin du Parc.

ACHAT DE LUMINAIRES DEL

52-02-2011 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville achète auprès de LeDEL International 5 luminaires LU2 et 5 luminaires LU4 pour un montant de 10 347.82\$ taxes incluses.

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

53-02-2011 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. Jacques Martial il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville demande officiellement au ministère des Transports du Québec de venir aménager l'accotement et le fossé près du 427 20er Avenue. Les travaux consistent à enlever la terre et à creuser un fossé.

AVIS DE MOTION

M. Denis Prescott, conseiller, dépose un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation lors d'une séance subséquente d'un règlement ayant pour but d'amender le règlement #283 ayant pour titre « Concernant l'accès à la voie publique, le remplissage des fossés, la construction de chemin, les travaux de drainage » dans le but de réduire la largeur de la rue.

AVIS DE MOTION

M. Denis Prescott, conseiller, dépose un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation lors d'une séance subséquente d'un règlement ayant pour but d'amender le règlement de lotissement #193 pour modifier la largeur de l'emprise de la rue.

AQUEDUC ET HYGIÈNE DU MILIEU

ENTENTE DE SERVICE AVEC HEWITT

54-02-2011 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville désire signée une entente de service avec Hewitt pour une durée de trois (3) ans aux montants suivant :

-Pour l'année 2011	Entretien annuel	685.00\$ plus taxes
	Inspection	440.00\$ plus taxes
-Pour l'année 2012	Entretien annuel	720.00\$ plus taxes
	Inspection	453.00\$ plus taxes
-Pour l'année 2013	Entretien annuel	742.00\$ plus taxes
	Inspection	466.00\$ plus taxes

RÉPARATION DE LA GÉNÉRATRICE

55-02-2011 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville remplace la carte de contrôle EMCP3.1 au coût de 1 341.65\$/pièce plus taxes, main-d'œuvre 234.00\$ plus taxes, déplacement de 85.00\$/jour/technicien et le kilométrage de 292.50\$/jour/technicien.

URBANISME ET MISE EN VALEUR

AVIS DE MOTION

M. Jean-Claude Charpentier, conseiller, dépose un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation lors d'une séance subséquente d'un règlement interdisant l'épandage certains jours de déjections animales, de boues ou résidus provenant d'une fabrique de pâtes et papiers. En vertu de l'article 445 du Code municipal, la dispense de lecture est faite et un projet du règlement est remis à chacun des membres du conseil municipal.

OFFRE DE SERVICE – ÉES PHASE 1

56-02-2011 La municipalité de Mandeville a demandé auprès de deux (2) compagnies soit LVM et Laboratoire de construction 2000, un prix pour une « Étude environnementale de Phase 1 » pour le 160 rue Saint-Charles-Borromée à Mandeville, voici les résultats :

-Laboratoire de Construction 2000	2950.00\$ plus taxes
-LVM	3000.00\$ plus taxes

Sur une proposition de M. Jean-Claude Charpentier, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville accepte l'offre de Laboratoire de Construction 2000 au montant de 2950.00\$ plus taxes et mandate Laboratoire de Construction 2000 à effectuer ladite étude.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE

Réception d'une lettre du MRNF nous informant que le ministère propose de procéder à l'annulation au cadastre des lots et parties de lots lui appartenant. L'annulation des lots au cadastre permet de prévenir l'inscription fortuite de droits sur les terres du domaine de l'État au registre foncier du Québec.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE

57-02-2011 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville renouvelle son autorisation auprès du MRNF pour le sentier pédestre sur les lots 18 à 26 du rang 1 Nord-Est du canton de Peterborough. Un chèque de 341.78 sera effectué à l'ordre du ministre des Finances du Québec pour officialiser le renouvellement.

CONGRÈS DE LA COMBEQ

58-02-2011 Sur une proposition de M. Sylvain Gagnon, appuyé par M. Denis Prescott il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville autorise M. Michel Savoie, inspecteur en urbanisme et en environnement, à participer au congrès annuel 2011 de la COMBEQ les 7, 8 et 9 avril 2011 à Québec. Les frais d'inscription de 626.59\$ taxes incluses seront payés par la Municipalité et les frais de déplacements seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

DÉPÔT DU RAPPORT DE L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC DELIGNY

Dépôt du rapport rédigé par M. Simon Armstrong de l'Association des propriétaires du lac Deligny dans le cadre du projet de recherche Été 2010.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

Réception en copie conforme d'une lettre envoyée par la municipalité de Saint-Damien à la ZEC des Nymphes.

LETTRE DE M. GASTON PAQUETTE

Réception en copie conforme d'une lettre envoyée par M. Gaston Paquette à RAME.

FORMATION – COMBEQ

59-02-2011 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville autorise M. Michel Savoie, inspecteur en urbanisme et environnement, à suivre la formation donnée par la COMBEQ « Le règlement sur le captage des eaux souterraines » à Joliette le 16 février 2011. Les frais d'inscription de 240.00\$ plus taxes seront payés par la municipalité. Les frais de déplacement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

FACTURE À PAYER À VILLE SAINT-GABRIEL

60-02-2011 Sur une proposition de M. Sylvain Gagnon, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville paie la facture #110001 à Ville Saint-Gabriel au montant de 1 279.28\$ pour les bouées de balisage au Lac Maskinongé. Le paiement est calculé selon la RFU et partagée avec Ville Saint-Gabriel et Paroisse Saint-Gabriel.

COMITÉ ENVIRONNEMENT DU LAC MASKINONGÉ

61-02-2011 Attendu que la municipalité de Mandeville a décidé de se retirer du Comité environnement du lac Maskinongé en date du 31 décembre 2010;

Attendu que M. Raymond Mallette est venu sensibiliser les membres du conseil municipal à l'importance de la présence de Mandeville au sein dudit Comité;

Attendu que la municipalité de Mandeville accorde beaucoup d'importance à la qualité des eaux des lacs et des cours d'eau;

Attendu que la municipalité de Mandeville a adopté en 2008 un règlement visant la renaturalisation, la protection des rives afin de prévenir l'eutrophisation des lacs et des cours d'eau;

Attendu que la municipalité de Mandeville exige certaines conditions de la part du Comité environnement du lac Maskinongé avant de se prononcer sur son retour à la table du Comité;

Par conséquent,

Il est proposé par M. Jean-Claude Charpentier

Appuyé par M. Jacques Martial

Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que les conditions demandées par la municipalité de Mandeville, avant de retourner au sein du Comité, sont les suivantes :

1-D'élargir le Comité environnement du lac Maskinongé en ayant la présence d'un représentant de la municipalité de Saint-Damien, un représentant du MAPAQ, un représentant de la MRC Matawinie et un représentant de l'UPA.

2-D'inviter un membre d'Agir Maskinongé à faire parti intégrante dudit Comité;

3-D'élaborer dans un avenir rapproché une politique d'accès au lac Maskinongé pour les embarcations nautiques;

4-D'établir une taxe pour les embarcations des riverains du lac Maskinongé;

5-De faire en sorte que toutes les municipalités siégeant au sein du Comité doivent avoir adoptées un règlement visant la renaturalisation, la protection des rives afin de prévenir l'eutrophisation des lacs et des cours d'eau.

FACTURE À PAYER – DESSAU

62-02-2011 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville paie la facture # F015-87342 de Dessau au montant de 7 974.75\$ taxes incluses. Cette facture est reliée à la surveillance des travaux pour la passerelle au Parc des Chutes du Calvaire. Cette facture sera payée par la subvention de la CRÉ Lanaudière.

FIN DU LIEN CONTRACTUEL AVEC ANNE DELAGE GESTIONNAIRE DE PROJETS

63-02-2011 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville décide de mettre fin au lien contractuel avec Mme Anne Delage Gestionnaire de projets au 1^{er} avril 2011.

LOISIRS ET CULTURE

DEMANDE DU CLUB PÉTANQUE LES BÉLIERS

64-02-2011 Je vous écris aujourd'hui pour vous demander la permission afin d'utiliser la patinoire et les toilettes pour la saison estivale de la pétanque des Béliers. Par la même occasion s'il vous serait possible de nous apporter une aide financière comme les années passées car cette année encore nous désirons poursuivre l'embellissement de notre terrain et des lieux d'année en année. La saison régulière débutera lundi le 16 mai 2011 pour se terminer lundi le 29 août 2011. Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville donne une subvention de 200\$ au Club de pétanque Les Béliers pour l'année 2011 et de leur permettre l'utilisation de la patinoire et des toilettes de la municipalité.

AUX TROUVAILLES DE MANDEVILLE

Toute l'équipe d'Aux Trouvailles de Mandeville tient à vous remercier pour le don que vous avez remis à notre organisme. Avec les dons amassés, nous pourrons offrir de meilleurs paniers de Noël aux familles démunis de notre communauté.

DEMANDE DE PAROISSE ST-CHARLES

65-02-2011 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville prête gratuitement à la Paroisse St-Charles la Salle municipale pour le samedi 2 juillet 2011 (Marché aux puces et dîner aux hot dogs) , le dimanche 11 septembre 2011 (Dîner spaghetti) et le samedi 5 novembre 2011 (Bingo récréatif).

CERCLE DES FERMIÈRES – ST-CHARLES-DE-MANDEVILLE

66-02-2011 Lettre de remerciement pour l'encouragement apporté lors de notre porte ouverte en novembre. Un Merci pour la visite de Mme Bergeron lors de la fête de Noël. Le Cercle voudrait obtenir un meilleur prix pour la location de la Salle municipale le dimanche 15 mai 2011 pour leur brunch qui va clôturer leurs festivités. Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville prête gratuitement la Salle municipale dimanche le 15 mai 2011 pour un brunch.

VARIA

DEMANDE DE APELM

67-02-2011 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville appuie les démarches de l'Association pour la protection de l'environnement du lac Maskinongé auprès de la Sûreté du Québec de la MRC de D'Autray afin d'augmenter de 10 jours le nombre de visites sur le lac Maskinongé pour porter la surveillance à un total de 13 jours. Cette résolution est conditionnelle à ce que les coûts de ce service ne soient pas une charge supplémentaire pour la municipalité de Mandeville.

PÉRIODE DE QUESTIONS

COMPTES À PAYER

COMPTES À PAYER

68-02-2011 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que les membres du conseil municipal approuvent la liste des comptes à payer du mois de janvier 2011 tels que lus, les chèques du numéro 7991 au numéro 8036 inclusivement, ce qui inclut la liste des déboursés incompressibles, les salaires et les dépenses approuvées par résolution du conseil de janvier 2011, ainsi que les comptes à payer du mois de janvier 2011 pour un montant de 182,840.47\$. La secrétaire certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour payer ces factures. Les dépenses sont payées à même le fonds général.

Mairesse

Sec. Très. et Dir. Générale

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

69-02-2011 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. Jacques Martial il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 20h05.

Mairesse

Secrétaire-trésorière et directrice générale